



Assemblée générale

Distr. générale
4 avril 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 121 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Jan Piotr **Jaremczuk** (Pologne)

I. Introduction

1. Les recommandations présentées antérieurement par la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 121 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/54/691.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à ses 55e, 56e et 58e séances, les 27, 28 et 31 mars 2000. Les déclarations et observations faites au cours du débat sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/54/SR.55, 56 et 58).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'évaluation et la gestion du problème de l'amiante au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/54/7/Add.12);
 - b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen des prévisions de dépenses relatives à la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/54/7/Add.13);
 - c) Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation et la gestion du problème de l'amiante au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/54/779);
 - d) Rapport du Secrétaire général sur l'examen des prévisions de dépenses relatives à la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/C.5/54/50);

e) Rapport du Secrétaire général sur les ressources demandées au titre des questions dont le Conseil de sécurité est saisi (A/C.5/54/52);

f) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les ressources demandées au titre des questions dont le Conseil de sécurité est saisi¹.

II. Examen des propositions

4. À la 55e séance, le 27 mars, le Président a présenté oralement un projet de décision intitulé « Problème de l'amiante dans les bâtiments du Siège de l'Organisation des Nations Unies », que la Commission a adopté sans le mettre aux voix (voir par. 10, projet de décision I).

5. À sa 56e séance, le 28 mars, le Président a présenté oralement un projet de décision intitulé « Ressources demandées au titre des questions dont le Conseil de sécurité est saisi », que la Commission a adopté sans le mettre aux voix (voir par. 10, projet de décision II).

6. À sa 58e séance, le 31 mars, le représentant de Cuba, Vice-Président de la Commission et coordonnateur des consultations officieuses sur cette question, a présenté un projet de résolution intitulé « Examen des prévisions de dépenses relatives à la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés » (A/C.5/54/L.49).

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/54/L.49 sans le mettre aux voix (voir par. 9).

8. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de l'Italie a fait une déclaration (voir A/C.5/54/SR.58).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

9. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Examen des prévisions de dépenses relatives à la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'examen des prévisions de dépenses relatives à la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement et à la troisième Confé-

¹ À paraître.

rence des Nations Unies sur les pays les moins avancés² et le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Prend note* des rapports du Secrétaire général² et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³;

2. *Réaffirme* les dispositions de la section VI de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990, dans laquelle elle a réaffirmé que la Cinquième Commission était celle de ses grandes commissions à laquelle incombait le soin des questions administratives et budgétaires, et a également réaffirmé le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. *Réaffirme* la section XIV de sa résolution 54/251 du 23 décembre 1999, dans laquelle elle a décidé que le compte spécial serait maintenu et que le solde inutilisé devrait y rester jusqu'à l'achèvement de tous les programmes et activités mentionnés dans le rapport du Secrétaire général du 13 mai 1998⁴ et approuvés par elle dans sa résolution 53/3 du 12 octobre 1998;

4. *Note* avec préoccupation qu'à ce jour aucune ressource extrabudgétaire n'a été reçue en réponse à la note verbale adressée le 14 février 2000 à tous les États membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour les inviter à envisager de fournir, sous la forme de contributions volontaires, des ressources permettant de financer la participation de représentants gouvernementaux aux réunions du Comité préparatoire et à la Conférence elle-même;

5. *Décide* de prier le Secrétaire général d'étudier comment financer la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de lui faire rapport durant la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-quatrième session.

* * *

10. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I

Problème de l'amiante dans les bâtiments du Siège de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Prend note du rapport du Secrétaire général sur l'évaluation et la gestion du problème de l'amiante au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/54/779) et fait sienne la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 8 de son rapport correspondant (A/54/7/Add.12).

² A/C.5/54/50.

³ A/54/7/Add.13.

⁴ A/52/898 et Corr.1.

Projet de décision II
Ressources demandées au titre des questions
dont le Conseil de sécurité est saisi

L'Assemblée générale,

a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur les ressources demandées au titre des questions dont le Conseil de sécurité est saisi (A/C.5/54/52) et du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵;

b) Approuve l'imputation d'un montant total de 6 154 600 dollars sur le crédit ouvert au titre des missions politiques spéciales, au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 pour les ressources requises par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine;

c) Note que, par suite de cette décision, le montant des dépenses imputées sur le crédit ouvert au titre des missions politiques spéciales s'élève à 61 517 700 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 28 869 500 dollars sur le montant de 90 387 200 dollars prévu pour les missions politiques spéciales.

⁵ À paraître.